

## Contacts

### **Votre interlocuteur : l'Afdas**

Retrouvez sur le site de l'Afdas toutes les informations <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/pigistes>

### **Siège social**

#### **Île-de-France**

66, rue Stendhal  
CS 32016  
75 990 Paris Cedex 20  
pigistespresse@afdas.com

### **Délégation Centre-Est**

#### **Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté**

Espace Confluence  
3, cours Charlemagne  
CS 60038  
69 286 Lyon Cedex 02  
04 72 00 23 00  
lyon@afdas.com

### **Délégation Sud-Est**

#### **Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse**

40, boulevard de Dunkerque  
BP 71663  
13 566 Marseille Cedex 02  
04 91 99 41 98  
marseille@afdas.com

### **Délégation Sud**

#### **Occitanie**

Immeuble le Thèbes  
68, allée de Mycènes  
34 000 Montpellier  
04 91 99 44 83  
montpellier@afdas.com

### **Bureau régional de Toulouse**

59, allée Jean Jaurès  
31 000 Toulouse  
05 67 31 45 06  
toulouse@afdas.com

### **Délégation Sud-Ouest**

#### **Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

74 rue Georges Bonnac  
Les Jardins de Gambetta  
Tour 2 | 2<sup>e</sup> étage, 33 000 Bordeaux  
05 56 48 91 80  
bordeaux@afdas.com

### **Délégation Ouest**

#### **Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire**

227, rue de Châteaugiron  
35 000 Rennes  
02 23 21 12 60  
rennes@afdas.com

### **Délégation Nord-Ouest**

#### **Hauts-de-France et Normandie**

87, rue Nationale  
59 000 Lille  
03 20 17 16 80  
lille@afdas.com

### **Délégation Est**

#### **Grand Est**

42 rue Jean-Frédéric Oberlin  
67 000 Strasbourg  
03 88 23 94 70  
strasbourg@afdas.com

### **Antenne Ile de la Réunion**

Centre d'Affaires de la Mare  
5, rue André Lardy - Bâtiment C  
La Turbine - 97438 Sainte Marie  
02 62 90 41 37  
reunion@afdas.com

# Afdas.

Culture  
Communication  
Médias  
Loisirs

● Opca, Opacif, Octa  
et fonds de formation  
des artistes auteurs

## • Journalistes rémunérés à la pige\*

Quel que soit votre besoin en formation, une solution adaptée vous est proposée.

# Journalistes rémunérés à la pige de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne : un nouvel accord, signé par les partenaires sociaux, redéfinit vos droits à la formation professionnelle continue.

## ➔ VOUS PERFECTIONNER ET DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Optez pour des formations courtes et modulables. Ces formations se déroulent sur plusieurs jours ou semaines et peuvent être diplômantes ou certifiantes. Selon le cas, elles peuvent être financées grâce aux dispositifs Plan de formation ou Période de professionnalisation.

<https://www.afdas.com/pigistes/>

### Conditions d'accès :

Être titulaire de la carte de presse en cours de validité le jour de la demande de formation.

Pour faciliter vos recherches, consultez l'offre clé en main

<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/trouver-une-formation/offre-de-formation-cle-en-main>

## ➔ VOUS RECONVERTIR OU VISER UNE QUALIFICATION

Pour vous perfectionner, changer d'activité ou de secteur professionnel, acquérir un diplôme ou une qualification supérieure, choisissez une formation longue. Votre demande sera présentée à la commission paritaire de la presse écrite et des agences de presse et sera étudiée dans le cadre du congé individuel de formation (CIF).

<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/pigistes/le-conge-individuel-de-formation-cif>

### Conditions d'accès :

Justifier d'un volume d'activité, en qualité de pigiste, de 24 mois consécutifs ou non, attesté par au moins 2 années de cartes de presse (hors année en cours).

## ➔ LE CPF, UN DROIT UNIVERSEL

Le compte personnel de formation vous permet de construire ou de sécuriser votre parcours professionnel tout au long de votre vie active ou encore de valider votre expérience professionnelle grâce à la VAE. Les formations diplômantes ou certifiantes auxquelles vous avez accès sont retenues notamment par la branche professionnelle de la presse. L'ensemble des formations éligibles sont recensées sur le site officiel du compte personnel de formation : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

### Conditions d'accès :

Avoir capitalisé des heures sur son compte personnel de formation. Plus d'information sur <https://www.afdas.com/pigistes/mode-demploi-du-compte-personnel-de-formation-cpf>

## ➔ UN POINT CARRIÈRE POUR DÉFINIR VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

1- Le bilan de compétences vous permet d'identifier les compétences à acquérir et les actions à engager dans un objectif d'évolution professionnelle.

<https://www.afdas.com/particuliers/services/conseil-carriere/bilan-de-competences>

### Conditions d'accès :

Justifier d'un volume d'activité, en qualité de pigiste, de 24 mois consécutifs ou non, attesté par au moins 2 années de cartes de presse (hors année en cours).

2- Le conseil en évolution professionnelle est un accompagnement individuel qui vous permet de planifier des actions pour élaborer une stratégie d'évolution professionnelle.

<https://www.afdas.com/particuliers/services/conseil-carriere/cep>

---

## Suivez l'actualité

Inscrivez-vous à la newsletter sur [www.afdas.com/pigistes/newsletter](http://www.afdas.com/pigistes/newsletter)

Consultez notre site internet rubrique pigistes :

<https://www.afdas.com/pigistes/>

Télécharger l'accord pigistes sur

<https://www.afdas.com/documents/formulaires-afdas-et-note-dinformation/pigistes/accord-pigistes-2016.pdf>